

Junglinster, le 02 septembre 2024

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Judi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 19 juillet 2024 le conseil communal a confirmé des règlements de circulation (règlements circ. 2024/120, circ. 2024/121, circ 2024/134, circ 2024/135).

Ladite délibération a été approuvée par la Commission de circulation de l'Etat le 08 août 2024 sous référence cce/rc/avis/24/6158 et par le Ministre des Affaires intérieures le 28 août 2024 sous référence 322/24/CR 84ax3b32c

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 03 septembre 2024 au 17 septembre 2024 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre le secrétaire

